

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 1er avril 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 1er avril 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er avril 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur l'inventaire des marchandises des clients de Paris et le nouveau tarif. Godin demande à Cantagrel de commencer par Allez frères. Sur de nouveaux modèles de cuisinières destinés à être brevetés. Il signale une erreur dans le prix d'une cheminée. Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin et la question de nullité du brevet mis en avant par Corneau frères. À propos d'Armengaud : s'il n'a pas trouvé de brevets Corneau frères, Godin se demande s'il faut lui confier le dépôt de ses brevets.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 3 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Corneau frères](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (139r, 140v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/01/2024

Genève le 1 août 1866

Monsieur Cantagrel

vous adressé du missive aujourd'hui
les éléments nécessaires pour commencer
vos recensements de ^{off} et faire des offres
d'ailleurs mon cher ami commencent
par affecter à l'Etat ceux qui viennent
de me demander mon tarif et leurs a été
répondre que vous attendez sous présente
chez moi pour leur donner les renseigne-
ments dont ils ont besoin

Je ne vous fais remarquer que les
modèles de missives annoncés sont
trois modèles de missives carrés mais
supérieurs à ce qui a été fait jusqu'à
ce jour, elles sont faites à la main
je ne puis encore les faire connaître
les n° 44, 45, 46, 48, 49, 50 sont de
aussi anciennes de manière à faire
des modèles presque nouveaux et qui
sont portés sous d'autres numéros

La chemise n° 34 est par erreur
portée à votre tarif à un prix qui
vous de l'Etat elle sera vendue plus
cher que cela surtout que les perfoliés
numéros qui se trouvent et qui sont
en fait l'appareil le plus complet qui
ait paru jusqu'à ce moment

vous me dites dans votre dernière que
vous ne savez pas comment le
tribunal correctionnel pourrait recevoir
l'affaire en contumace, hélas les articles
245 et 246 de la loi et sous leurs
la cause de l'hésitation, pour moi
je comprends que ce tribunal retienne
l'affaire mais je ne comprends
pas est ce qu'il puisse donner cours à
la procédure avant de statuer sur
la question de nullité est à dire
non sur des experts et qu'on les
debats, sans avoir vu de si et a
brevet car si on a pas brevet il
n'y a pas contumace, pour tant
mme absent on n'est pas en doute que
le tribunal procédera ainsi

je ne sais pas si c'est ainsi de
je ne sais pas attaquer le jugement
qui ordonne l'expertise et la partie
en appel doit pour moi la
question de nullité

pour ce que vous me dire comment
il de fait que l'Allemagne mais
n'est que si on avait pas de brevet au
nom de l'empire français il y a un
an a point n'est peut être de la
même car au moment on fait plusieurs
brevets a prendre je suis sûr de
vous les leur confier

reste de moi

Godefr.